



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 37 - JUILLET 2013**

# SOMMAIRE

## **37\_Préfecture d'Indre- et- Loire**

### **Secrétariat Général**

Décision - DDFIP - décision de délégation de signature en date du 29 juillet 2013 au directeur du pôle pilotage et ressources (M. Pascal RUFFIE)	.....	1
--	-------	---



**Décision de délégation de signature au directeur du pôle pilotage et ressources**

Le directeur départemental des finances publiques de l'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 20 avril 2011 portant nomination de M. Hervé GROSSKOPF, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Indre-et-Loire ensemble la décision du directeur général des finances publiques en date du 31 mai 2011 fixant au 4 juillet 2011 la date d'installation de M. Hervé GROSSKOPF dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Indre-et-Loire ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant affectation au titre de la mobilité statutaire de M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe, en qualité de responsable du pôle ressources auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**Décide :**

**Article 1** – Sous réserve des dispositions de l'article 2 suivant, délégation est donnée à M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe, directeur du pôle Pilotage et ressources, à l'effet de signer au nom du directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire, tous actes administratifs, décisions, instructions internes et correspondances se rapportant aux affaires traitées par le pôle pilotage et ressources.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal RUFFIÉ, et sous réserve des dispositions de l'article 2 précité, la délégation de signature prévue à l'article 1 précédent est donnée à Mme Emmanuelle LONGERAY, inspectrice divisionnaire, responsable de la division Ressources humaines, à Mme Marie-Line KALI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget et logistique et à Mme Laurence TABOURDEAU-POLISSET, responsable de la division Stratégie et contrôle de gestion, chacune en ce qui la concerne pour les affaires traitées par la division dont elle est responsable.

**Article 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle LONGERAY, et sous réserve des dispositions de l'article 2 précité, la délégation de signature prévue à l'article 3 précédent est donnée à Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des finances publiques, responsable du service Ressources humaines-filière fiscale, à Mme Cécile THIOLLIER, inspectrice des finances publiques, responsable du service Ressources humaines-filière gestion publique puis à sa remplaçante à compter du 1er septembre 2013, Mme Marianne GUIGNON, inspectrice des finances publiques, et à M. Christian DELAROCQUE, inspecteur des finances publiques, responsable du service Formation professionnelle et concours, chacun en ce qui le concerne pour les affaires traitées par le service dont il est responsable.

**Article 5** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Line KALI, et sous réserve des dispositions de l'article 2 précité, la délégation de signature prévue à l'article 3 précité est donnée à Mme Christel DUCLOS, inspectrice des finances publiques, responsable du service du Budget à compter du 1er septembre 2013 et à M. Christian GUERITAUD, inspecteur des finances publiques, responsable du service de la Logistique et de l'immobilier, chacun en ce qui le concerne pour les affaires traitées par le service dont il est responsable.

**Article 6** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TABOURDEAU-POLISSET, et sous réserve des dispositions de l'article 2 précité, la délégation de signature prévue à l'article 3 précité est donnée à Mme Michèle BARBE, inspectrice des finances publiques, à M. Hugues NAVINER, inspecteur des finances publiques responsables du service Contrôle de gestion, puis à sa remplaçante à compter du 1er septembre 2013, Mme Murielle LAURENT, inspectrice des finances publiques, à Mme Christine JAHAN, inspectrice des finances publiques, responsable de la gestion des équipes mutualisées, chacun en ce qui le concerne pour les affaires traitées par le service dont il est responsable.

**Article 7** – La présente décision, qui se substitue à celle publiée le 15 juillet 2013, sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Tours, le 29 juillet 2013

Hervé GROSSKOPF, Administrateur général des finances publiques,